



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 21 février 2022 à 00H10

**CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

**Nouvelles mesures de restrictions pour la circulation sur le pont de Tancarville**

Au vu des conditions de vent défavorables pour la circulation sur le Pont de Tancarville (fortes rafales de vent), les dispositions suivantes sont applicables dès maintenant:

La circulation est interdite temporairement sur le pont de Tancarville dans les deux sens pour :

- les piétons ;
- les deux roues, immatriculés ou non ;
- les camping-cars, caravanes et véhicules attelés de remorque ;
- les poids lourds.

**Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence et au respect des consignes de sécurité et des conseils de comportements suivants :**

**Les conséquences possibles des vents violents**

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre et des arbres peuvent être arrachés.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

#### **Conseils de comportement :**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

#### **Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :**

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

#### **Plaisanciers :**

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

#### **Professionnels de la mer :**

- Evitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

#### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
 Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
 76036 ROUEN Cedex